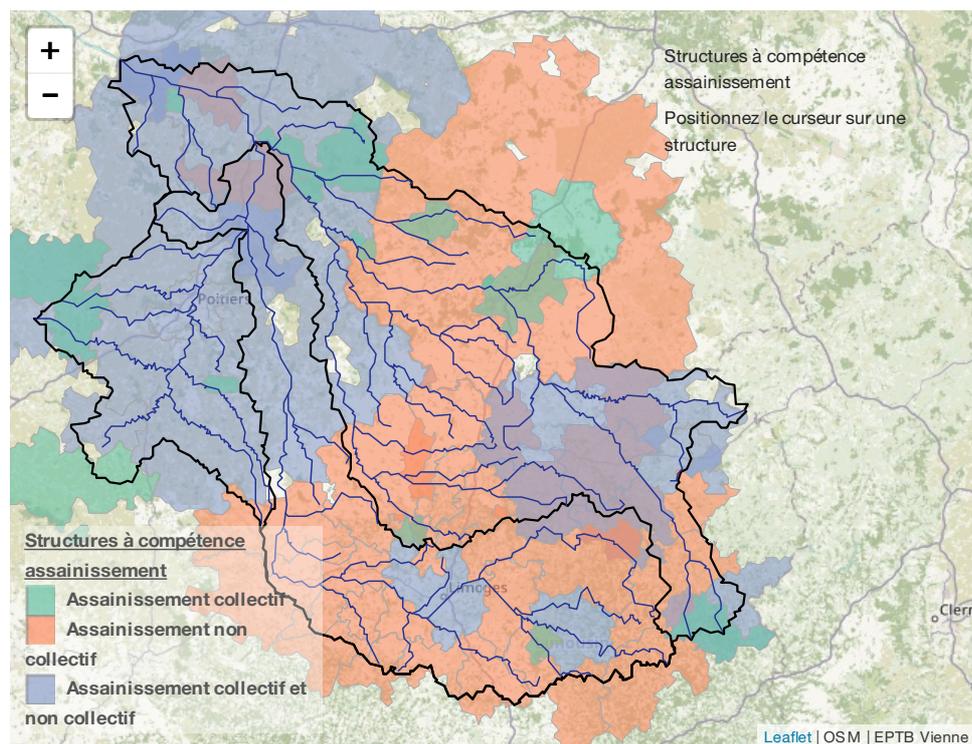


## Structure à compétence assainissement

Imprimer la page

Fichier PDF

### Carte



#### Commentaire / Analyse :

58 structures, de conseil, de suivi ou opérationnelles, ayant une compétence assainissement ont été recensées sur le bassin de la Vienne au 1er janvier 2016.

Sur les zones non couvertes, la compétence est assurée par les communes.

(CA : Communauté d'agglomération, CC : Communauté de communes, SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples, SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique, SMF : Syndicat mixte fermé, SMO : Syndicat mixte ouvert)

#### Définition :

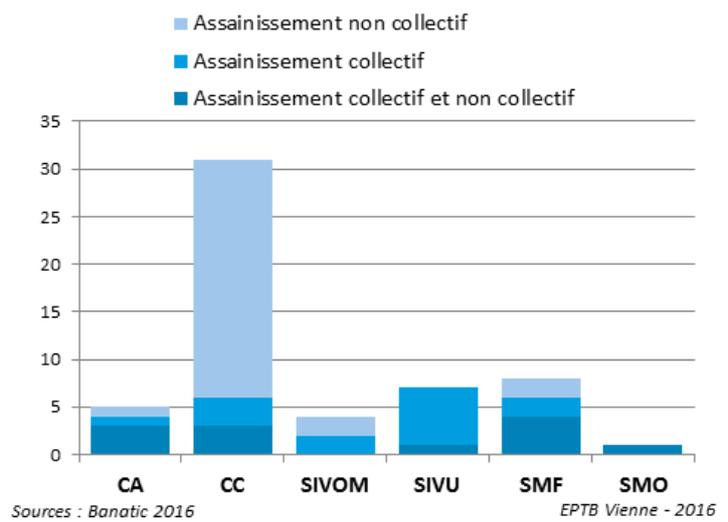
La gestion de l'assainissement est assurée par des structures intercommunales ou des sociétés fermières.

#### Source :

Base nationale sur l'intercommunalité (BANATIC) - juillet 2016

#### Graphique :

### Répartition des types de structures à compétences assainissement sur le bassin de la Vienne



#### Commentaire graphique :

(CA : Communauté d'agglomération, CC : Communauté de communes, SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples, SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique, SMF : Syndicat mixte fermé, SMO : Syndicat mixte ouvert)